

La Révolution française et les guerres de l'empire mirent fin à cette trop brillante situation. Les 300 principautés de l'Allemagne furent réduites à 30 ; les électors ecclésiastiques, les riches abbayes et les évêchés furent supprimés ; tous les biens de l'Eglise échappés à la rapacité des protestants au 16^e siècle, furent confisqués ; et le congrès de Vienne, en 1815, s'empressa de ratifier ces spoliations.

Bien qu'injuste en droit, dit le Cardinal Pacca, cette spoliation a-t-elle été un malheur pour l'Eglise d'Allemagne ? " Je n'ose le dire, " répond-il, et la raison qu'il en donne, " c'est qu'on se vit débarrassé par là de ces prélats de familles princières, qui n'avaient le plus souvent d'autres titres de vocation que l'ambition de leurs proches et l'esprit d'avidité. "

Il est difficile aujourd'hui de se faire l'idée de l'état de dégradation morale dans lequel ces mauvais choix épiscopaux, et l'esprit jésuïste, alors universel en Allemagne, avaient jeté le Catholicisme. Ainsi, pour citer seulement quelques exemples, l'archevêque de Cologne, frère de Joseph II, avait sur la discipline ecclésiastique tous les sentiments schismatiques de son frère, avec encore plus de raideur que lui ; l'archevêque de Trèves, Clément de Saxe, était imbu des idées de Fébronius, qui avait été son auxiliaire en qualité d'évêque de Mériophyte ; un des confidents de Napoléon, le baron Dalberg, archevêque de Ratisbonne, archichancelier de l'empire et franc-maçon, était un homme sans foi et sans mœurs. Un peu plus tard, le comte de Speigel, archevêque de Cologne, était lui aussi franc-maçon et illuminé. Que pouvait-on attendre de pareils pasteurs ? Ces quelques faits font mieux comprendre les paroles du cardinal Pacca, que nous avons citées plus haut, et laissent croire que la persécution qui sévit en Allemagne, depuis quelques années, n'est pas imméritée, et qu'elle aura pour résultat de retremper le clergé et les fidèles.

Le congrès de Vienne ayant bouleversé toute l'organisation politique de l'Eglise d'Allemagne, en soumettant la plupart des évêchés à des princes protestants, la première préoccupation du Souverain Pontife fut de reconstituer les cadres de cette Eglise. Au mois d'août 1821, un concordat fut signé avec la Prusse ; il établissait 8 sièges épiscopaux. Le gouvernement consentit de bon gré à donner un traitement convenable aux évêques, à la curie épiscopale et au clergé. C'était justice, d'ailleurs, car la rente payée par l'Etat était loin d'équivaloir au revenu des biens ecclésiastiques secularisés par la Prusse. L'élection des évêques fut réservée aux chapitres, mais à la condition que l'élu fut agrée du